

ANDORRE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2022-2023

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	3 postes sont proposés.
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Andorre	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française. • être âgé(e) de 20 à 30 ans au 31/12/2022 ; • avoir validé au minimum une L3 au moment du dépôt du dossier dans l'un des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Lettres : lettres classiques, lettres modernes, etc. - FLE, sciences du langage, linguistique, etc. - Linguistique, langues, littérature et civilisation étrangères (LLCE), langues étrangères appliquées (LEA) (toutes langues), etc. - Éducation : sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. - Sciences humaines et sociales : histoire, sociologie, information-communication, journalisme, etc.
Villes ou régions d'affectation	<p>Communes d'Andorre-la-Vieille, Encamp et Ordino.</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	<p>Collèges du système éducatif andorran*.</p> <p><i>*3 systèmes éducatifs publics cohabitent en Andorre : andorran, français et espagnol.</i></p>
Calendrier	<p>Publication des résultats</p> <p>France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de juin 2022.</p> <p>Contrat</p> <p>10 mois (1^{er} septembre 2022 - 30 juin 2023)</p>
Temps de travail et de congés	<p>15 heures par semaine.</p> <p>12 heures de cours présentiels et 3 heures de réunions et de coordination avec les professeurs et les équipes pédagogiques.</p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>



Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 1100€ nets mensuels.</p> <p>Installation Les frais de voyage, d'assurance santé, de nourriture et de logement sont à la charge des assistants.</p> <p>Aide à la recherche de logement et à la réalisation des démarches concernant leur demande de carte de séjour andorrane.</p> <p>Cours de catalan offerts gratuitement par le Département de la Culture du Gouvernement d'Andorre afin de faciliter l'intégration en Andorre des assistants.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de boursier de l'État andorran (ni salariés, ni étudiants).</p>
Permis de travail et visa	<p>A l'occasion d'une journée d'accueil qui sera organisée en Andorre en septembre 2022, le ministère andorran de l'Éducation remettra aux assistants les formulaires de demande de carte de séjour (« tràmit F » du département andorran d'immigration). L'obtention de la carte de séjour est gratuite. Pour la solliciter, outre les formulaires remplis, les assistants devront fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un extrait de casier judiciaire apostillé (apostille de La Haye) ; - un récépissé d'assurance privée ou un formulaire de voyage de la sécurité sociale française indiquant qu'ils seront couverts par la France pendant leur séjour en Principauté d'Andorre.
Couverture sociale	<p>Les assistants souscrivent à leurs frais une assurance maladie-décès-rapatriement et une assurance de responsabilité civile afin d'obtenir leur carte de séjour en Andorre.</p> <p>Les assistants ne sont pas inscrits à la sécurité sociale andorrane.</p> <p>L'Andorre ne faisant pas partie de l'Union européenne, la carte européenne d'assurance maladie n'est pas valable en Andorre. Il est néanmoins recommandé de faire une demande de carte européenne en cas d'éventuels déplacements à titre privé en Espagne, pays frontalier.</p>
Réunion d'information	<p>Le ministère andorran de l'Éducation, en collaboration avec l'Ambassade de France en Andorre, organise en septembre un séminaire introductif pour guider les assistants dans leurs démarches administratives et leur présenter les établissements scolaires andorrans.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade de France en Andorre : https://ad.ambafrance.org Ministère andorran de l'Éducation : https://www.educacio.ad/ Site officiel du tourisme en Andorre : https://visitandorra.com/fr/</p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement de contrat	<p>Le renouvellement des assistants de langue française n'est pas autorisé.</p>